



Moulton, le 19 octobre 2011

## **COMPTE RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2011

**Mairie de Moulton**  
**14370 Moulton**

Le conseil municipal s'est réuni le vingt-sept septembre deux mil onze à vingt heures trente minutes sous la présidence de M. Alain TOURRET, Maire.

Etaient présents : MM. TOURRET, PICHON, VITCHEM, KERAUTRET, Mmes TAILPIED, VARIN, M. BUISSON, Mmes FAURE, PICHARD, LECONTE, BELLAIR, MM LECOQ et TARRAGO formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents : MM. RAULT (pour à P. VITCHEM), BOUCTON (pouvoir à X. PICHON), Mme TOFFOLUTTI (pouvoir à A. TOURRET) et M. DAUPHIN (excusé).

Mme LECONTE a été élue secrétaire.

### **CHOIX DE L'ARCHITECTE DU GYMNASE**

#### **Gymnase :**

Une consultation a été organisée pour désigner l'architecte chargé de la conception et du suivi des travaux du gymnase. 5 candidats ont été retenus. Après analyse de leurs offres par le cabinet BC2, le cabinet SOCORAC, mieux disant, a été retenu pour 75 535 €. H. T.

#### **Zone industrielle :**

Le conseil municipal accepte l'offre de la SCI CDNR pour l'achat d'une parcelle de 2 000 m<sup>2</sup> en zone industrielle. Monsieur GIULIANI, géomètre expert, est désigné. Les frais correspondants seront à la charge de l'acquéreur. Maître Michelland, notaire à Saint-Sylvain, est chargé de la vente.

La SCI DSI offre d'acheter 30 000 m<sup>2</sup> dans la zone d'activités. Les propriétaires riverains seront consultés sur une éventuelle extension de leur parcelle.

#### **Lotissement de la ferme :**

Le conseil municipal décide d'attribuer au cabinet SODEREF DEVELOPPEMENT, mieux disant, la maîtrise d'œuvre du futur lotissement pour 7 750 €. H. T. (missions EP – PA – PRO – DCE – ACT – DET – AOR).

Après consultation, la démolition des bâtiments agricoles est confiée à l'entreprise DELENTE, mieux disant, pour 7 000 €. H. T.

Un lever topographique sera réalisé par le cabinet GIULIANI.

### **Lotissement du Bois :**

Le conseil municipal décide de réaliser une clôture bois le long de la piste cyclable, rue du Traité de Rome, et de procéder à une consultation.

### **Voirie :**

La réalisation du cheminement piéton à l'emplacement de l'ancienne carrière est confiée à l'entreprise TOFFOLUTTI pour 1 643 €. H. T.

Mobilier urbain : le conseil municipal décide d'implanter des jeux d'enfants en bois au lotissement de la Résidence des Pins.

### **Maison des associations :**

Une consultation en procédure adaptée est organisée pour le marché de travaux nécessaire à la transformation du sous-sol de la maison des associations.

### **Eclairage public :**

Le conseil municipal décide d'étudier la possibilité de diminuer les horaires de fonctionnement de l'éclairage public. L'arrêt de l'éclairage public entre minuit et 5 heures du matin entraînerait une diminution du coût de fonctionnement de plus de 10 000 €.

### **Syndicats :**

Le conseil municipal a pris connaissance du rapport annuel 2010 sur le prix et la qualité du service public du syndicat d'eau potable et du syndicat d'assainissement pour le collectif et le non-collectif.

Pour extrait conforme

**Alain TOURRET**  
*Maire de Moul*